

DIRECTION POLITIQUE.
SOUS-DIRECTION DU NORD.

N° 65.

Copie conforme
Certifiée déposée aux Archives.
Honolulu. 12 avril 1898.
Le Consul et Commissaire
Du Gouvernement français
Aux îles Hawaï,
L. VOSSION.

En mer, devant Honoïulu. (Iles Sandwich)
à bord du navire de Commerce l'Amiral(s).

MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL,

En vertu des ordres que j'ai reçus de S. E. le Ministre de la Marine et de la mission qui m'a été confiée, j'ai pris possession au nom du Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français d'une Ile appelée Clipperton, située par 10° 19' Latitude Nord et 111° 33' de longitude Ouest; j'ai l'honneur de porter le fait à votre connaissance en vous transcrivant ci contre l'acte que j'ai rédigé et qui établit les droits de la France sur cette île.

Je suis avec le plus profond respect,
Monsieur le Consul Général,

Votre très obéissant serviteur,
Le Lieutenant de Vaisseau, Commissaire du Gouvernement.
Victor LE COAT DE KERVÉGUEN.

Le 10 Décembre 1858.
A Monsieur le CONSUL GÉNÉRAL de France à Honolulu. îles Sandwich.